

COMITE SYNDICAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2026
MAISON DU MARKSTEIN

Présents :

Mme Annick LUTENBACHER – Conseillère d’Alsace
Mme Monique MARTIN – Conseillère d’Alsace
M. Pierre VOGT – Conseiller d’Alsace
M. Lucien CARET – Délégué communautaire CCVSA
Mme Joanie LUTZ - Déléguée communautaire CCVSA (visio)
Mme Nadine SPETZ - Déléguée communautaire CCVSA
M. Luc MARCK – Délégué communautaire CCRG

Absents excusés :

Mme Christiane WEISS – Déléguée communautaire CCVSA – Procuration à Mme Nadine SPETZ
M. Matthieu BOECKLER – Délégué communautaire CCRG – Procuration à M. Lucien CARET
M. Francis KLEITZ – Conseiller d’Alsace – Procuration à Mme Annick LUTENBACHER
Mme Marie-France VALLAT – Conseillère d’Alsace – Procuration à M. Pierre VOGT
M. Jacques MULLER – Délégué communautaire CCRG
M. Maxime BELTZUNG – Conseiller d’Alsace – Procuration à Mme Monique MARTIN
Mme Karine PAGLIARULO – Conseillère d’Alsace

Absents non excusés :

Mme Isabelle HECTOR-BUTZ – Conseillère d’Alsace
Mme Maud HART – Déléguée communautaire CCRG

Assistaient également :

Mme Mélanie KUNTZ – Cheffe de projet Tourisme et Montagne de la CEA
Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB
Mme Angélique HERRGOTT – chargée de développement du SMMGB
M. Thomas CRON – chef d’exploitation du SMMGB

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l’ensemble des collègues élus, les représentants des services de la CEA et du SMMGB, et les remercie pour leur présence.

Elle donne connaissance des personnes excusées et des procurations ; le quorum est atteint, La Présidente déclare la séance ouverte à 14h35.

Elle rappelle que différents documents ont été adressés par courriel à l’ensemble des délégués afin qu’ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour.

Rappel de l’ordre du jour du Comité syndical :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 Juin 2026
2. Présentation du diagnostic périodique du système d’assainissement et de l’audit de fonctionnement de la STEP du Markstein
3. Perspectives de poursuite ou de cessation de l’exploitation des remontées mécaniques du Grand-Ballon

4. Devenir des postes de secours (Markstein et Grand-Ballon)
5. Investissements 2026 (modification)
6. Décision modificative N° 1 Budget Régie
7. Divers.

1 - PRÉSENTATION DU PV DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2026

➤ **Le comité syndical à l'unanimité**

- **APPROUVE le PV de la séance du 26 juin 2026**

2 – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC PERIODIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET DE L'AUDIT DE FONCTIONNEMENT DE LA STEP DU MARKSTEIN

La Présidente rappelle que le SMMGB a été destinataire d'un courrier de la DDT relatif à la situation de non-conformité de la station d'épuration du Markstein, ainsi qu'à l'obligation de réaliser un diagnostic périodique du système d'assainissement, dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2025.

Afin de répondre à cette demande, le SMMGB s'est fait accompagner par la société IRH pour réaliser :

- un diagnostic périodique du système d'assainissement, conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015 ;
- un audit détaillé du fonctionnement de la station de traitement des eaux usées, accompagné de propositions de mise à niveau.

Dans le cadre de cette étude, MM. BALDENSPERGER et JAAFAR la société IRH sont invités à présenter au Comité syndical le document final de l'étude, ainsi que les préconisations formulées et le chiffrage des investissements à prévoir.

Cette présentation se déroule en présence des différentes instances et partenaires concernés, notamment Mme KLENKLEN pour la DDT, MM. LAMY et TISSERAND pour la CEA (services Eau et SATESE) ainsi que Mme COUTURIEUX pour l'Agence de l'eau, M. LOTZ pour la société Caléo exploitant la Step, afin de permettre un échange sur les conclusions de l'étude et les suites à donner.

Présentation du projet proposé par IRH

La société IRH présente les conclusions de son étude ainsi qu'un projet de modification du circuit de traitement des effluents de la station d'épuration. Celui-ci prévoit notamment la suppression des équipements devenus inutiles, tels que les électrofloculateurs, ainsi que la modification et le réemploi d'une partie des équipements existants.

Le projet prévoit un nouveau cheminement des effluents, avec la suppression de l'alimentation de la zone de rejet végétalisée (ZRV) au profit d'un étage de filtres plantés de roseaux, alimenté par un système de chasse.

IRH préconise la réalisation des travaux en trois phases :

- 2027 : 51 000 € HT ;
- 2028 : 135 000 € HT ;
- 2029 : 365 000 € HT.

Le montant total des investissements préconisés s'élève ainsi à 551 000 € HT.

Échanges et demandes du Comité syndical

Les élus font part de leurs réserves concernant le montant des investissements proposés et souhaitent que le projet soit réexaminé au regard du fonctionnement habituel de la station.

M. TISSERAND du SATESE souligne notamment la forte variabilité des charges, avec des pointes pouvant dépasser 300 EH, alors que la station fonctionne habituellement autour de 30 EH dans environ 80 % des situations. Il attire l'attention sur le risque qu'un dimensionnement basé sur les pointes de fréquentation conduise à un surdimensionnement des filtres plantés de roseaux et puisse, en période normale, être défavorable au maintien des roseaux en raison d'une charge organique insuffisante.

Les élus demandent ainsi à IRH de revoir le dimensionnement du projet et d'étudier la possibilité de prévoir un fonctionnement adapté aux épisodes ponctuels de forte fréquentation, notamment par un système permettant une reprise ou un renforcement du traitement lors de ces périodes.

Compte tenu du montant des investissements, le Comité syndical demande également à IRH de réaliser une étude comparative avec une solution de traitement physico-chimique et d'établir, pour chaque scénario, une estimation des coûts de fonctionnement à moyen et long terme.

Mme COUTURIEUX de l'AERM rappelle que la station actuelle avait été conçue sans traitement chimique, dans un contexte de forte attention des associations environnementales. Certains élus expriment leurs réserves quant à un éventuel retour à l'utilisation de produits chimiques sur le site du Markstein.

➤ **Le Comité syndical, à l'issue des échanges, demande à la société IRH de compléter son étude afin de proposer des scénarios redimensionnés et comparatifs, intégrant notamment :**

- **une adaptation du dimensionnement aux charges habituellement constatées ;**
- **la possibilité de gérer les épisodes ponctuels de très forte fréquentation ;**
- **la comparaison avec une solution de traitement physico-chimique ;**
- **les coûts d'investissement de chaque scénario ;**
- **les projections des coûts de fonctionnement à moyen et long terme.**

Ces éléments devront permettre aux élus du SMMGB de disposer d'une vision complète des différentes solutions envisageables avant de se prononcer sur les investissements à engager pour la mise en conformité de la station d'épuration du Markstein.

3 – PERSPECTIVE DE POURSUITE OU DE CESSATION DE L'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIQUES DU GRAND-BALLON

La Présidente présente au comité syndical l'analyse de la situation économique, technique et réglementaire de l'exploitation des remontées mécaniques du Grand-Ballon.

I - Évaluation de la performance économique des remontées mécaniques du Grand-Ballon

Jours d'exploitation	1	10	14	26	0	1,5
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits d'exploitations						
Chiffre d'affaires (70)	956	9 403	30 799	25 105	-	8 881
Subvention d'exploitation (74)	-	-	-	-	-	-
Autres produits (75)	-	-	-	-	-	-
Total Produit d'exploitation	956	9 403	30 799	25 105	-	8 881
Charges d'exploitations						
Electricité	8 708	9 012	10 707	10 645	8 545	6 207
Téléphonie	137	137	137	137	137	137
Damage (50€/h)	350	1 250	1 650	2 850	-	450
Charges de personnel	5 314	14 890	19 146	31 914	4 250	6 378
Total charges d'exploitations	14 509	25 289	31 640	45 546	12 932	13 172
EBE	- 13 553	- 15 886	- 841	- 20 441	- 12 932	- 4 291

L'analyse des seuls coûts directement affectables au site (personnel d'exploitation, damage, électricité et téléphonie) montre que l'activité des remontées mécaniques du Grand-Ballon ne parvient pas à couvrir ses charges d'exploitation sur la période étudiée. Seule l'année 2022 présente un quasi-équilibre financier avec un déficit limité à 841 €.

Les résultats sont fortement dépendants des conditions d'enneigement et du nombre de jours d'ouverture. Cette situation est accentuée par le fait que le Grand-Ballon constitue un site secondaire du domaine du Markstein et qu'il ne dispose pas d'un système de production de neige de culture. Son exploitation reste donc entièrement tributaire

de l'enneigement naturel, ce qui engendre une forte variabilité du nombre de jours d'ouverture d'une saison à l'autre.

Malgré 26 jours d'exploitation en 2023, le chiffre d'affaires généré n'a pas permis de compenser l'augmentation des charges, notamment de personnel. À l'inverse, l'exercice 2022 démontre qu'une saison favorable permet d'approcher l'équilibre sur les seuls coûts directs.

Il convient également de souligner que cette analyse n'intègre pas les charges indirectes et de structure (administration, assurance, encadrement, comptabilité, entretien général, etc.). L'intégration de ces éléments conduirait à dégrader davantage les résultats présentés.

Au regard des données disponibles, l'activité apparaît donc structurellement déficitaire et sa viabilité économique demeure très dépendante des conditions d'exploitation hivernale. Compte tenu de l'absence d'enneigeurs et du caractère secondaire du site au sein de l'offre globale du Markstein, les perspectives d'amélioration économique restent étroitement liées aux conditions climatiques et à l'enneigement naturel.

Enfin, le pisteur-secouriste affecté au Grand-Ballon a définitivement fait valoir ses droits à la retraite à l'âge de 70 ans. Son remplacement devra être prévu afin de maintenir les conditions de sécurité et d'exploitation du site. Ce remplacement ne pourra toutefois pas se faire au détriment des effectifs du Markstein, qui doivent eux-mêmes être préservés.

II - Investissements obligatoires à prévoir pour la poursuite de l'exploitation

Au-delà des résultats d'exploitation, la poursuite de l'activité des remontées mécaniques du Grand-Ballon nécessitera, au cours des cinq prochaines années, la réalisation d'investissements indispensables afin de répondre aux exigences réglementaires du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG) et de maintenir les installations en état de fonctionnement.

Les principales opérations identifiées à ce jour sont les suivantes :

- Télési de la Combe (2026) :
 - Remplacement de l'élingue de tension, des haubans et du câble de tension : 1 500 € HT de fournitures auxquels s'ajoute la main-d'œuvre interne (2 techniciens pendant 2 jours, soit environ 995 €), pour un coût total estimé à 2 495 € HT.
 - Remise en état du frein du moteur électrique, actuellement en panne. Le coût ne peut être déterminé à ce stade : il est estimé à 300 € HT si le remplacement se limite à un composant électrique, mais pourrait être sensiblement plus élevé en cas d'intervention sur la partie mécanique ou le bobinage.
- Télési de la Ferme (2026) :
 - Remplacement du câble : 3 000 € HT d'achat, 1 200 € HT pour l'épissure et environ 995 € de main-d'œuvre (2 techniciens pendant 2 jours), soit un coût total estimé à 5 195 € HT.
 - Remplacement de l'élingue de tension, des haubans et du câble de tension : 750 € HT de fournitures et environ 500 € de main-d'œuvre (2 techniciens pendant 1 jour), soit 1 250 € HT.
 - En cas de dépose, remplacement des roulements de la poulie retour : 50 € HT de fournitures, le temps d'intervention étant intégré aux opérations précédentes.
- Télési Ballon 2 (2027) :
 - Remplacement du câble : 6 000 € HT d'achat, 1 200 € HT pour l'épissure et environ 995 € de main-d'œuvre (2 techniciens pendant 2 jours), soit un coût total estimé à 8 195 € HT.
 - Remplacement de l'élingue de tension, des haubans et du câble de tension : 1 500 € HT de fournitures et environ 995 € de main-d'œuvre, soit 2 495 € HT.
 - Nouvelle cabane Ballon II : 10 000€.

Sous réserve d'une évolution défavorable du contexte réglementaire, ces opérations permettraient de maintenir les installations à niveau jusqu'à l'horizon 2030. Le remplacement du câble du télési de la Combe devra toutefois également être anticipé avant cette échéance, en fonction de son temps d'exploitation.

Au total, les investissements obligatoires déjà identifiés représentent un montant minimal d'environ **29 720 € HT**, hors remise en état du frein du télési de la Combe, dont le coût reste à déterminer, et hors remplacement futur du câble du télési de la Combe.

Par ailleurs, la dameuse actuellement utilisée pour l'exploitation du site arrive en fin de vie. Si elle demeure à ce jour en capacité de fonctionner et peut encore être utilisée quelques saisons, son état général conduit néanmoins à envisager son remplacement à moyen/court terme. Le renouvellement de cet équipement devra être pris en compte dans les besoins d'investissement futurs, la dameuse constituant un matériel indispensable à la préparation et à l'entretien des pistes. À ce stade, son remplacement n'est pas intégré au montant des investissements identifiés précédemment, son coût dépendant notamment du choix d'un matériel neuf ou d'occasion et des caractéristiques techniques retenues.

Il convient également de rappeler que plusieurs investissements structurels ont déjà été réalisés ces dernières années afin de maintenir l'exploitation du site :

- Nouvelle cabane de la Combe (2023) : 10 000 €
- Remplacement de l'armoire électrique du télésiège Ballon 2 (2019) : 30 000 €
- Nouvelle cabane du petit télésiège / caisse (2019) : 10 000 €.

Ces investissements récents présentent aujourd'hui une faible valeur de réemploi en cas d'arrêt de l'activité. Leur démontage, leur récupération ou leur réutilisation seraient techniquement complexes et nécessiteraient des moyens humains importants.

Enfin, au-delà des investissements actuellement identifiés, il convient de souligner qu'à compter de 2030, les télésièges seront concernés par une nouvelle échéance réglementaire liée aux inspections de type I30. À ce jour, il n'est pas possible de connaître précisément le contenu des exigences qui seront applicables ni les éventuels travaux de mise en conformité qui pourraient en découler. Les incidences financières de cette future réglementation ne peuvent donc pas être évaluées et constituent une incertitude supplémentaire quant au coût de maintien en exploitation des installations.

Par ailleurs, les montants présentés ci-dessus correspondent uniquement aux investissements d'ores et déjà identifiés. Ils ne prennent pas en compte les éventuelles pannes ou défaillances imprévues susceptibles de survenir sur les installations au cours des prochaines années. Ces aléas techniques, inhérents à l'exploitation d'équipements vieillissants, pourraient générer des dépenses supplémentaires parfois significatives, venant s'ajouter aux investissements réglementaires et de maintenance prévue.

La Présidente ouvre le débat,

Mme Monique MARTIN explique qu'en tant que Présidente du Syndicat Mixte de la Vallée de Munster, elle a également dû prendre une décision difficile concernant l'arrêt des remontées mécaniques du Gaschney et du Tanet. Cette décision a finalement été comprise et s'est déroulée dans un climat serein.

Elle rappelle que, dans ce type de situation, il y a nécessairement une part d'affect, mais qu'il est important de savoir la mettre de côté afin de prendre une décision objective, fondée sur les faits et en adéquation avec la réalité de la situation.

M. Luc MARCK demande des précisions concernant les investissements qui doivent être réalisés de manière obligatoire, ainsi que le délai dans lequel ceux-ci doivent être effectués.

M. Thomas CRON explique que les investissements qui ont été listés font partie des exigences réglementaires et doivent impérativement être réalisés afin de garantir l'ouverture des remontées mécaniques. Il précise que, dans la liste des travaux présentés, les années de réalisation prévues pour chacun des investissements sont indiquées. Le report de ces travaux dans le temps, au-delà des échéances prévues, ne serait donc pas conforme à la réglementation.

La Présidente rappelle que le Chef d'exploitation est garant du respect de la réglementation et qu'il lui appartient de veiller à sa stricte application.

M. Luc MARCK indique que s'il fallait aujourd'hui se prononcer sur la poursuite ou l'arrêt de l'activité, il serait plutôt favorable à un arrêt. Il précise toutefois qu'il ne souhaite pas se prononcer définitivement à ce stade, ce point n'ayant pas fait l'objet d'une préparation ni d'une discussion en interne au niveau de la CCRG.

Il souligne par ailleurs l'importance d'accompagner cette décision de l'annonce d'un projet permettant de donner une perspective pour l'avenir du Grand-Ballon. Il relève également qu'en période hivernale, les habitants de Soultz

fréquentent peu le site, notamment en raison de la fermeture de la route d'accès, et que la clientèle du Grand-Ballon provient principalement de la région thannoise.

La Présidente rappelle que, lors du Comité syndical du 23 juin, une première analyse de la performance économique du Grand-Ballon avait été présentée et qu'il avait été annoncé que le sujet de la poursuite ou de l'arrêt des remontées mécaniques serait soumis à délibération lors de la présente séance. Les élus de la CCRG en avaient donc été informés dès le mois de juin.

Elle précise que les éléments préparatoires ont été transmis le 27 août, accompagnés de plusieurs rappels par courriel soulignant, la nécessité pour chacun d'en prendre connaissance afin de se positionner en toute connaissance de cause.

Elle rappelle enfin que le Comité syndical est l'organe délibérant du SMMGB et qu'il lui appartient de prendre les décisions relevant de sa compétence et de définir ses orientations. Les délégués sont chargés d'en rendre compte auprès de leurs instances respectives.

En cas de fermeture des remontées mécaniques, la Présidente souligne la nécessité de développer de nouvelles activités. Elle rappelle le projet en cours de développement de circuits de balade et de raquettes autour et à partir du Grand-Ballon ; en cas de fermeture des pistes et remontées, il sera plus facile de définir ces itinéraires sans conflit d'usage ni contrainte de sécurité. Elle évoque également le développement du ski de randonnée, actuellement soumis aux restrictions fixées par la Ville de Soultz, propriétaire des terrains, et propose d'engager une réflexion avec la commune sur les possibilités de développement de cette activité.

Mme Monique MARTIN rappelle que le SMMGB ne renonce pas totalement à l'activité de ski alpin, qui restera proposée au Markstein pour les amateurs de glisse. Le Grand-Ballon pourrait ainsi évoluer vers une offre davantage tournée vers les activités de pleine nature, comme cela sera mis en œuvre sur le site du Tanet.

M. Lucien CARET indique que les skieurs de la vallée de Thann qui fréquentaient jusqu'à présent le Grand-Ballon pourront se tourner vers le Markstein, où une offre de ski restera proposée. Il estime qu'au regard des chiffres présentés, ces usagers seront en mesure de comprendre la décision prise par le SMMGB. Il considère également que le développement d'une offre d'activités de pleine nature au Grand-Ballon serait pertinent.

La Présidente indique qu'elle est consciente de la difficulté de la situation, mais qu'il convient désormais de faire un choix. Elle rappelle que les éléments nécessaires à la prise de décision ont été transmis aux membres du Comité syndical suffisamment en amont de la séance. Au regard de ces éléments, elle considère que la décision de mettre fin à l'activité des remontées mécaniques au Grand-Ballon apparaît comme la plus évidente et propose au Comité syndical de se prononcer en faveur de l'arrêt des remontées mécaniques.

Le SMMGB communiquera sur cette décision et engagera un travail visant à construire un nouveau projet de développement des activités de nature au Grand-Ballon.

Il est rappelé que :

Au regard des éléments présentés, la poursuite de l'exploitation des remontées mécaniques du Grand-Ballon apparaît aujourd'hui difficilement soutenable au regard du niveau d'activité constaté. Sur les six dernières années, le site a été exploité en moyenne 8,75 jours par saison, pour un chiffre d'affaires moyen de 12 524 € par saison.

Le nombre limité de jours d'exploitation, directement dépendant des conditions d'enneigement naturel, ne permet pas de générer des recettes suffisantes pour couvrir les charges d'exploitation. Cette situation s'accompagne par ailleurs d'investissements obligatoires à engager à court terme pour maintenir les installations en conformité et en état de fonctionnement, ainsi que de la nécessité de mobiliser des moyens humains spécifiques pour assurer l'exploitation et la sécurité du site.

Ainsi, au regard du nombre limité de jours de fonctionnement, des déficits d'exploitation constatés, des investissements à engager et des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de l'activité, le maintien de l'exploitation du Grand-Ballon apparaît aujourd'hui économiquement et opérationnellement difficilement justifiable.

- **Le comité syndical, après avoir entendu les différentes observations et après en avoir délibéré, avec 1 abstention (M. Luc MARCK) et 11 voix pour :**

- **APPROUVE l'arrêt de l'exploitation des remontées mécaniques sur le site du Grand-Ballon**
- **CHARGE la Présidente de l'exécution de la présente délibération.**

4 – DEVENIR DES POSTES DE SECOURS DU MARKSTEIN ET DU GRAND-BALLON

La Présidente rappelle que deux postes de secours, situés respectivement sur les sites du Markstein et du Grand-Ballon, sont la propriété de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA). Le SMMGB dispose actuellement de ces deux bâtiments dans le cadre de conventions d'occupation conclues avec la CEA pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, moyennant une redevance symbolique d'un euro.

Concernant le site du Markstein, la Présidente rappelle que le poste de secours actuel est un bâtiment vétuste et particulièrement énergivore. Dans le cadre de la construction de la nouvelle maison d'accueil, un nouveau poste de secours, mieux adapté aux besoins de la station, a été intégré au bâtiment.

Le poste de secours existant n'est donc plus nécessaire au fonctionnement des activités du SMMGB.

Il est toutefois occupé chaque hiver par la Gendarmerie, qui y établit son poste de garde du 15 décembre au 15 mars. Les conditions d'accueil dans ce bâtiment sont aujourd'hui peu adaptées à cet usage et font régulièrement l'objet de remarques de la part des personnels qui y sont affectés, notamment en raison du niveau de confort et des caractéristiques du bâtiment qui ne correspondent plus aux standards actuels.

Le maintien de ce bâtiment représente par ailleurs une charge de fonctionnement pour le SMMGB, notamment en matière de consommation énergétique.

Concernant le Grand-Ballon, compte-tenu de la décision d'arrêter l'exploitation hivernale des remontées mécaniques, le poste de secours ne présente plus d'utilité pour le SMMGB. Comme au Markstein, son maintien engendrerait des charges de fonctionnement, notamment liées à la consommation énergétique.

Dans un contexte où le SMMGB doit faire face à l'augmentation de ses charges de fonctionnement, alors que ses subventions de fonctionnement sont gelées depuis 2012, la Présidente propose de mettre fin aux conventions d'occupation des deux postes de secours et de restituer ces bâtiments à leur propriétaire, la CEA.

Cette démarche permettrait au SMMGB de recentrer ses moyens et ses charges sur les équipements et bâtiments nécessaires à l'exercice de ses missions, tout en laissant à la CEA la possibilité de déterminer l'usage futur de ces bâtiments.

- **Le comité syndical, après avoir entendu les différentes observations et après en avoir délibéré, avec 1 abstention (M. Luc MARCK) et 11 voix pour :**

- **APPROUVE la restitution des postes de secours du Markstein et du Grand-Ballon à leur propriétaire, la Collectivité européenne d'Alsace ;**
- **AUTORISE la Présidente à dénoncer, conformément à leurs stipulations, les conventions d'occupation conclues avec la Collectivité européenne d'Alsace relatives aux postes de secours du Markstein et du Grand-Ballon, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la restitution des bâtiments ;**
- **CHARGE la Présidente de l'exécution de la présente délibération.**

5 – INVESTISSEMENTS 2026

Lors de sa séance du 24 juin 2026, le Comité syndical a délibéré sur le programme des investissements à réaliser au titre de l'exercice 2026, ainsi que sur leur plan de financement prévisionnel.

Depuis cette délibération, le travail de précision et de chiffrage des différentes opérations s'est poursuivi avec les services du SMMGB. Ce travail a conduit à réexaminer certaines opérations inscrites au programme d'investissement et à proposer des ajustements, tant sur leur contenu que sur leur montant.

Il est ainsi proposé au Comité syndical de modifier et d'actualiser le programme d'investissements 2026 et le plan de financement prévisionnel arrêtés par délibération du 24 juin 2026.

Les modifications proposées concernent uniquement le budget principal et sont les suivantes :

- le montant pour l'acquisition d'un Manitou d'occasion est ramené de 70 000 € HT à 65 000 € HT ;
- la ligne initialement prévue pour la réalisation des lettres « LE MARKSTEIN » est supprimée ;
- cette opération est remplacée par l'opération « Étude de faisabilité et de développement des actions prioritaires du schéma directeur à potentiel touristique et économique au Markstein », pour un montant prévisionnel de 20 000 € HT ;
- une nouvelle opération intitulée « Mise en conformité ergonomique des postes de travail du personnel administratif » est ajoutée au programme, pour un montant prévisionnel de 5 000 € HT.

Ces ajustements permettent de réorienter les crédits initialement prévus vers des opérations considérées comme prioritaires, sans augmenter l'enveloppe globale d'investissement du budget principal, qui demeure fixée à 90 000 € HT.

Concernant l'opération « Étude de faisabilité et de développement des actions prioritaires du schéma directeur à potentiel touristique et économique au Markstein », la Présidente rappelle que celle-ci fait suite à l'étude réalisée par ALPA CONSEIL, qui avait permis d'établir un schéma directeur et d'identifier les principaux axes de développement du Markstein. Elle précise que la présente étude a pour objectif d'approfondir les possibilités de valorisation de l'ancienne friche Touristra ainsi que les perspectives de diversification des activités autour du site de la luge sur rails. Elle vise ainsi à identifier des projets concrets, attractifs et économiquement viables, permettant de renforcer l'attractivité du site et de favoriser son développement sur une logique quatre saisons.

Par ailleurs, ces modifications restent strictement inscrites dans les enveloppes financières globales arrêtées par les membres du SMMGB. Le plan de financement prévisionnel demeure ainsi établi sur la base des participations suivantes :

- 250 000 € pour la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) ;
- 15 469 € en investissement pour la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA) ;
- 15 469 € en investissement pour la Communauté de communes de la Région de Guebwiller (CCRG).

Les participations ainsi sollicitées respectent les enveloppes annuelles convenues entre les membres, à savoir un total de 100 000 € en fonctionnement et en investissement pour chacune des deux Communautés de communes, la participation de la CeA étant également maintenue dans l'enveloppe globale qui lui est attribuée.

Les investissements prévus au titre des budgets Eau, Assainissement et Régie ne font l'objet d'aucune modification et restent conformes au programme présenté lors de la précédente délibération.

Le nouveau programme d'investissements 2026 et son plan de financement prévisionnel sont présentés dans le tableau ci-après.

Investissements 2026

Budget Général

Projets	Montant HT	CeA	CCVSA	CCRG	Etat	Region GE	Feader	AERM	SMMGB
Manitou occasion	65 000	58 500	3 250	3 250					-
Étude de faisabilité et de développement des actions prioritaires du schéma directeur à potentiel touristique et économique au Markstein	20 000	18 000	1 000	1 000					-
Mise en conformité ergonomique des postes de travail du personnel administratif	5 000	4 500	250	250					
Sous-total	90 000	81 000	4 500	4 500	-	-	-	-	-

Budget Eau

Projets	Montant HT	CeA (88,80%)	CCVSA (5,6%)	CCRG (5,6%)	Etat	Region GE	Feader	AERM	SMMGB
Terrassement et réparation bouche à clef	2 700	2 398	151	151					-
Mise en peinture des filtres de la station de pompage	15 000	13 320	840	840					-
Sous-total	17 700	15 718	991	991	-	-	-	-	-

Budget Assainissement

Projets	Montant HT	CeA (74,6%)	CCVSA (12,7%)	CCRG (12,7%)	Etat	Region GE	Feader	AERM	SMMGB
Optimisation du réseau assainissement	12 000	2 686	457	457				8 400	- 0
Sous-total	12 000	2 686	457	457	-	-	-	8 400	- 0

Budget Régie

Projets	Montant HT	CeA	CCVSA	CCRG	Etat	Region GE	Feader	AERM	SMMGB
Réfection du réseau du stade (selon AMO)	117 000	105 000	5 850	5 850					300
Réparation et mis en sécurité gare T2	20 000	18 000	1 000	1 000					-
Achat enneigreur	29 300	26 370	1 465	1 465					-
Hauban / élingues	5 000	1 226	1 206	1 206					1 362
Sous-total	171 300	150 596	9 521	9 521	-	-	-	-	1 662

Total Général	291 000	250 000	15 469	15 469	-	-	-	8 400	1 662
----------------------	----------------	----------------	---------------	---------------	----------	----------	----------	--------------	--------------

➤ Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification et l'actualisation du programme des investissements prévus pour l'année 2026, tel que présenté dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel correspondant.

6 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET REGIE

La Présidente informe le Comité syndical que les crédits inscrits au budget 2026 sont insuffisants pour permettre le passage de l'ensemble des écritures de reprise de subventions.

Afin de permettre la réalisation de l'intégralité des reprises au titre de l'exercice 2026, il est donc nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires.

Elle propose de procéder aux mouvements de crédits suivants :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	4 050.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	4 050.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 747 : Quote-part subv invest transf cpte résul	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 050.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 050.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 050.00 €	0.00 €	4 050.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 050.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 050.00 €
D-13915 : Groupements de collectivités	0.00 €	4 050.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	4 050.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	4 050.00 €	0.00 €	4 050.00 €
Total Général	8 100.00 €		8 100.00 €	

Les crédits ainsi ouverts au **compte 13915** permettront de procéder aux écritures de reprise de subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2026.

➤ Le comité syndical à l'unanimité

- **APPROUVE la décision modificative N°1 du Budget Régie (42558) telle que présentée ci-dessus ;**
- **CHARGE la Présidente de l'exécution de la présente délibération.**

7 – DIVERS ET COMMUNICATION

Une réussite en Licence Professionnelle par la voie de l'apprentissage

Thomas Hubert, apprenti au sein du SMMGB depuis août 2023, a tout d'abord suivi un BTS Maintenance des Systèmes avant de poursuivre son parcours en Licence Professionnelle MASIPE. Il a brillamment validé sa Licence Professionnelle et a terminé son contrat d'apprentissage le 31 août 2026.

Son mémoire et son projet de fin d'études ont porté sur la mise en place d'une GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur). Le SMMGB a accompagné ce projet en finançant les investissements nécessaires, notamment en logiciels et matériel informatique.

Grâce à sa bonne connaissance du terrain et des installations, Thomas a pu construire une arborescence adaptée aux besoins des équipes de maintenance. Une GMAO bien renseignée permet de centraliser les informations, de suivre les interventions, de conserver l'historique des équipements et de faciliter la maintenance préventive. Elle continuera à s'enrichir au fil des années et des utilisations.

Aujourd'hui, le constat au sein des équipes de maintenance est très positif : la mise en place de la GMAO est une réussite et l'ensemble des équipes s'est approprié l'outil.

Enfin, l'aventure de Thomas au sein du SMMGB se poursuit : il intégrera l'établissement dans le cadre d'un CDD à 80 %, de septembre 2026 à mars 2027.

Nous félicitons Thomas pour la réussite de son parcours et la qualité du travail accompli.

Une œuvre créée spécialement pour le Markstein

La Présidente présente le projet de création d'une œuvre réalisée par M. Jean-Louis Haller, de Husseren-Wesserling. L'artiste a souhaité offrir au SMMGB une création originale, spécialement conçue pour le Markstein et avec l'arrivée du Tour de France, en lien avec l'univers du cyclisme.

La Présidente présente un prototype de l'œuvre, qui devrait mesurer environ 1,50 mètre de hauteur pour 2 mètres de largeur. Il convient désormais de lui trouver un emplacement permettant de la mettre en valeur, tout en veillant à ce qu'elle ne gêne pas l'activité et l'organisation des services, notamment durant la période hivernale.

Une implantation aux alentours de la Luge sur Rail semble cohérente, l'arrivée de l'étape du Tour de France ayant eu lieu à proximité immédiate.

Enfin, un panneau recensant le nom du vainqueur de chaque étape arrivée au Markstein pourrait être installé à proximité de l'œuvre.

Le SMMGB tient à adresser ses plus sincères remerciements à M. Jean-Louis Haller pour ce généreux don et pour le temps, le talent et l'investissement consacrés à la création de cette œuvre originale, imaginée spécialement pour le Markstein et pour cette occasion particulière.

Bilan CA luge sur rail au 31 août 2026

CA TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Janvier	0 €	0 €	3 069 €	8 972 €	1 889 €	3 177 €
Février	3 000 €	0 €	11 014 €	10 283 €	14 103 €	8 011 €
Mars	13 927 €	0 €	1 517 €	11 070 €	4 690 €	4 723 €
Avril	3 094 €	25 669 €	22 887 €	17 763 €	24 967 €	36 246 €
Mai	24 345 €	31 820 €	36 471 €	41 233 €	43 199 €	34 134 €
Juin	19 495 €	24 486 €	26 592 €	13 245 €	28 823 €	20 672 €
Juillet	91 546 €	109 393 €	93 406 €	102 916 €	84 347 €	129 929 €
Août	120 533 €	146 987 €	137 770 €	169 539 €	153 781 €	157 639 €
Septembre	23 955 €	13 023 €	34 675 €	21 360 €	20 515 €	
Octobre	26 075 €	27 481 €	21 310 €	30 835 €	12 021 €	
Novembre	4 883 €	12 218 €	179 €	18 365 €	7 237 €	
Décembre	0 €	4 972 €	5 739 €	875 €	11 901 €	
TOTAL TTC	330 852 €	396 047 €	394 627 €	446 454 €	407 471 €	394 529 €

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CA TTC	330 852 €	396 047 €	394 627 €	446 454 €	407 471 €	394 529 €

Au 31 août 2026, le CA de la luge sur rail s'élève à 394 529 € TTC, contre 355 799 € à la même période en 2025, soit une progression de +10,9 %.

- Début de saison : le cumul de janvier à mars atteint 15 911 €, contre 20 682 € en 2025, soit une baisse de -23,1 %. L'activité sur cette période reste particulièrement dépendante des conditions météorologiques et de l'ouverture du site.
- Printemps : le cumul d'avril à juin atteint 91 052 €, contre 96 989 € en 2025, soit une légère baisse de -6,1 %. Le mois d'avril 2026 a toutefois été particulièrement performant avec 36 246 € de CA, contre 24 967 € en avril 2025.
- Été : le cumul juillet-août atteint 287 568 €, contre 238 128 € en 2025, soit une forte progression de +20,8 %. Le mois de juillet 2026 a été particulièrement performant avec 129 929 € de CA, en hausse de +54,0 % par rapport à juillet 2025.

- Un événement à souligner : à l'occasion de la journée de l'éclipse, les équipes du SMMGB ont su faire preuve de réactivité en proposant l'organisation d'une nocturne exceptionnelle. Cette initiative a rencontré un véritable succès, avec un CA record de 10 584 € sur une seule journée pour la luge sur rail.

Cette réussite mérite d'être soulignée et les équipes techniques du SMMGB doivent être félicitées pour leur mobilisation, leur réactivité et leur capacité à proposer rapidement une offre adaptée à cet événement exceptionnel.

À retenir : une progression globale de +10,9 % du CA au 31 août, portée principalement par une excellente saison estivale et notamment par la très forte performance enregistrée en juillet 2026. La réactivité des équipes, illustrée par le succès de la nocturne organisée lors de l'éclipse, a également contribué à cette très belle dynamique.

Bilan CA restauration au 31 août 2026

CA TTC	2024	2025	2026
Janvier		1 684	7 048,20
Février		3 732	6 232,80
Mars		1 983	250,60
Avril	695	2 444	2 911,70
Mai	5 024	6 417	4 137,40
Juin	1 220	4 191	2 605,20
Juillet	12 484	7 008	15 630,12
Août	15 108	14 448	14 313,33
Septembre	1 757	2 305	
Octobre	1 983	1 182	
Novembre	1 404	1 304	
Décembre	2 057		
TOTAL TTC	41 730	46 696	53 129,35
TOTAL HT	38 088,39	42 468	48 202,02

N-1 au 31/08 41 907 €

Différence 11 222 €

Au 31 août 2026, le chiffre d'affaires de la restauration s'élève à 53 129 € TTC, contre 41 907 € en 2025, soit une progression de +26,8 %, représentant une hausse de 11 222 €.

- Hiver : le chiffre d'affaires réalisé de janvier à mars atteint 13 532 €, contre 7 399 € en 2025, soit une progression de +82,9 %. Cette forte hausse est notamment liée à l'ouverture du téléski de la Fédérale, qui a permis l'exploitation du bar de la Fédérale, situé à son arrivée. Les deux activités sont directement interdépendantes et le fonctionnement du téléski conditionne ainsi la possibilité d'exploiter le bar.
- Été : le chiffre d'affaires cumulé de juillet et août atteint 29 943 €, contre 21 456 € en 2025, soit une progression de +39,6 %. Le mois de juillet 2026 s'est particulièrement distingué avec un chiffre d'affaires de 15 630 €.
- La saison estivale a également bénéficié de conditions météorologiques particulièrement favorables. Les épisodes de forte chaleur en vallée ont contribué à attirer davantage de clientèle en altitude, à la recherche de fraîcheur et d'un environnement plus agréable.
- Deux événements ont fortement contribué à l'activité : l'arrivée du Tour de France, qui a généré 3 667 € de chiffre d'affaires, et la journée de l'éclipse, avec 1 717 €. Ces deux événements représentent à eux seuls 5 384 € de chiffre d'affaires.

À retenir : Le chiffre d'affaires de la restauration affiche une progression globale de +26,8 % au 31 août 2026, avec une hausse particulièrement marquée sur la période hivernale et une très bonne dynamique estivale.

Cette évolution positive s'explique notamment par la possibilité d'exploiter le bar de la Fédérale lors des ouvertures du téléski, par des conditions météorologiques favorables en été, ainsi que par l'impact positif de plusieurs événements exceptionnels.

Démolition de la Friche du Grand-Ballon

M. Luc MARCK interroge la Présidente au sujet des travaux de démolition de la friche du Grand-Ballon, qui devaient initialement débuter courant juillet-août 2026.

La Présidente précise que le chantier a pris un léger retard, Enedis devant préalablement au démarrage des travaux de démolition, procéder à la mise hors tension et à la mise en sécurité de l'alimentation électrique du bâtiment.

Cette intervention a été réalisée par Enedis le 26 août 2026.

Les travaux de démolition devraient débuter le 7 septembre 2026 et leur durée est estimée à environ un mois.

Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 17h45